TITRE PROFESSIONNEL (BAC + 2)

GESTIONNAIRE DE PAIE, RNCP 37948

ALTERNANCE

Formation en alternance, gratuite et rémunérée

Dates de la formation :
de septembre 2025 à août 2026

Durée : 1 an (630h et autant chez l'employeur)

Rythme de l'alternance :
1 semaine en cours / 1 semaine sur le terrain d'apprentissage

Condition d'admissibilité :
être titulaire d'un Baccalauréat ou équivalent

Période d'inscription :
février à septembre sur dossier

Inscription définitive après analyse du dossier de candidature, entretien et test de positionnement, et à compter de la signature du contrat d'alternance

Statut :
→ Contrat d'apprentissage (29 ans maximum) sauf exception prévue par la loi
→ Contrat de professionnalisation également possible

OBJECTIFS

Réaliser la gestion administrative, juridique et la présentation des bulletins de paie
Valoriser en paie les événements de la vie professionnelle

Certification Titre professionnel de niveau 5 **(Bac + 2)**
Date d'échéance d'enregistrement : 29/12/2028
Certificateur : Ministère du Travail, du plein emploi et de l'insertion

COMPÉTENCES VISÉES

- **Traiter** les informations pour déterminer la rémunération brute
- **Garantir** les calculs des cotisations sociales en paie
- **Traiter** les informations impactant la rémunération nette
- **Evaluer** les événements particuliers liés au temps de travail
- **Gérer** les informations juridiques et sociales lors du départ
- **Contrôler** les données issues du traitement de la paie

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

- Gestionnaire de paie et de l'administration du personnel
- Collaborateur(trice) paie
- Comptable spécialisé(e) paie
- Gestionnaire de l'administration du personnel et de la paie
- Chargé(e) de la paie
- Technicien(ne) paie

SECTEURS D'ACTIVITE

- Entreprises du secteur privé
- Cabinets d'expertise comptable
- Associations

Campus - UFA
80, rue de la Boule - 61100 FLERS
Tél : 02 33 64 90 79 - campus@sta-flers.fr
www.saintthomasdaquin.org

POURSUITE D'ETUDES

Avec ce titre pro validé, les diplômés peuvent par exemple poursuivre en BTS Comptabilité et Gestion ou en BTS Support à l'Action Managériale. Ils peuvent également poursuivre leurs études avec une Licence professionnelle métiers de la GRH, parcours Gestionnaire Paie et Administration du Personnel.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES/METHODES PEDAGOGIQUES :

Contrôle en cours de formation (épreuves écrites et orales) et partiels en fin de semestre, avec remise de bulletins de notes et appréciation de l'équipe pédagogique.
Un bilan individuel d'acquisition des compétences et des savoirs est réalisé en fin de chaque semestre. Tout au long de son parcours pédagogique, l'étudiant élabore un projet personnel qui fait l'objet d'un mémoire et d'une soutenance devant un jury de professionnels.
Les cours ont lieu en présentiel, des travaux pratiques sont proposés et les étudiants bénéficient d'un accompagnement individualisé pour les travaux de rédaction.

UNITÉS DE FORMATION

- Gestion administrative, juridique et présentation des bulletins de paie
- Valorisation en paie des événements de la vie professionnelle

Vous bénéficierez d'un accompagnement personnalisé, d'un soutien dans la rédaction des documents et dans la réalisation des TP.

Date d'ouverture de la première session sur le Campus de Flers : septembre 2025

Première session en 2025

InserJeune

Nombre d'apprentis : sans objet
Taux d'insertion dans l'emploi : sans objet
Taux d'interruption en cours de formation : sans objet
Taux de rupture avec poursuite d'études : sans objet
Nombre de candidats présentés à l'examen : sans objet
Taux de réussite examen : sans objet
Taux de poursuite d'études : sans objet

RÉMUNÉRATION EN APPRENTISSAGE

Salaire minimum brut mensuel d'un salarié en contrat d'apprentissage en vigueur au moment de la signature du contrat :

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti		
2025 - 2026	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
Année Titre Pro	67 % du SMIC	78 % du SMIC ou SMC si + favorable	100 % du SMIC ou SMC si + favorable

Accessibilité :

L'établissement se situe à 5mn à pied du centre-ville.

Vous êtes en situation de handicap ?

Contactez-nous, nous étudierons les modalités d'accueil.

AIDE AUX EMPLOYEURS POUR L'EMBAUCHE D'UN(E) APPRENTI(E)

En 2025, le Gouvernement reconduira par décret une aide pour les employeurs embauchant des apprentis. Elle sera de 5 000€pour l'embauche d'un apprenti au titre de la seule première année du contrat pour les employeurs de moins de 250 salariés et de 2 000€ pour les autres. Le montant de l'aide sera maintenu à 6 000€ pour l'embauche d'apprentis en situation de handicap.

Ne pas jeter sur la voie publique.